



RCS : EVREUX

Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00166

Numéro SIREN : 441 238 409

Nom ou dénomination : A.S.M. PROTOTYPES

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2015 sous le numéro de dépôt 356

ASM PROTOTYPES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €
Siège Social : ZAC de la Croix Prunelle – Rue de la Croix Prunelle
27220 SAINT ANDRE DE L'EURE
RCS EVREUX B 441 238 409

SAISI le
- 2 FEV. 2015
Par <u>356.</u>

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, **le vingt janvier à 16h00,**

Au siège social **ZAC de la Croix Prunelle – Rue de la Croix Prunelle – 27220 ST ANDRE DE L'EURE,**

Les associés de la société à responsabilité limitée ASM PROTOTYPES au capital de 7 500 €, divisé en 100 parts de 75 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| • Monsieur Bruno PETITBON possédant | 1 part |
| • La société ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES possédant | 99 parts |

Total des parts 100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La réunion est présidée par Monsieur Bruno PETITBON.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Reconstitution des capitaux propres de la société au 31 mars 2013.**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- **Une copie de la lettre remise en main propre à chaque associé.**

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés constate que les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social depuis le 31 mars 2013. Elle constate par conséquent la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

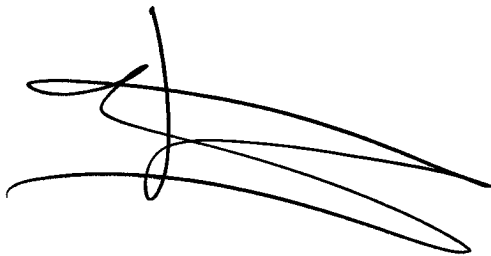
DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.